

**Programme Mémoire du monde  
Réunion du Bureau**

**Siège de l'UNESCO (Bâtiment Bonvin, salle B-8.38)**

**19 et 20 mars 2007**

**9 h 30 - 17 h 30**

Participants: Mme Alissandra Cummins (Présidente par intérim), Mme Mandy Gilder, M. Rainer Hubert, Mme Roslyn Russell (rapporteur), M. Abdelaziz Abid (Directeur du Programme), Mme Joie Springer (Registre de la Mémoire du monde).

Invités: M. Dennis Maake, M. George Boston, M. Jonas Palm (le 20 mars).

Excusée: Mme Deanna Marcum (Présidente).

La Présidente, Mme Deanna Marcum, ayant été empêchée, Mme Alissandra Cummins a pris la présidence. Mme Cummins a souhaité la bienvenue aux délégués et transmis les excuses de Mme Marcum, dans l'impossibilité de participer à la réunion. L'ordre du jour a été adopté.

1. Allocution de bienvenue par le représentant du Directeur général - M. Mogens Schmidt a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de M. Matsuura. M. Schmidt a dit que le Registre de la Mémoire du monde pouvait jouer le même rôle que la Liste du patrimoine mondial. Les documents audiovisuels et électroniques étaient exposés à des risques particuliers. L'UNESCO continuerait d'assurer le financement de base, mais celui-ci devait être complété par les États membres eux-mêmes. Il existait un réel déficit de sensibilisation au patrimoine documentaire par rapport aux monuments et aux sites, dont il importait de faire prendre conscience aux délégations des États membres.

Mme Cummins a remercié M. Schmidt et déclaré que le Bureau prenait note des principales préoccupations qu'il avait exprimées au nom du Directeur général, et en particulier de ses très importantes observations sur la protection du patrimoine documentaire dans les situations d'après-conflit.

2. Présentant le rapport sur l'état d'avancement du Programme, M. Abid a remercié Mme Cummins d'exercer la présidence en l'absence de Mme Marcum. Il a consacré l'essentiel de son exposé au continent africain, et aux moyens de faire en sorte que l'Afrique soit mieux représentée dans le Programme. M. Abid a rendu compte de trois projets:
  - i. Cartes postales de l'Afrique de l'Ouest : les avis avaient divergé sur le point de savoir si elles relevaient du programme Mémoire du monde, mais l'argument qui l'avait emporté était que ces cartes postales datant des années 1890 à 1930 - la collection en comptait 3000 provenant de 16 pays - présentaient une valeur historique, étant donné la rareté du patrimoine documentaire de cette période. Le projet avait été couronné de succès et se poursuivait après cessation de l'aide de l'UNESCO. C'était un résultat très satisfaisant, l'objectif étant de lancer des projets viables à long terme.
  - ii. Archives de la traite des esclaves : y participaient cinq pays africains - Bénin, Cap-Vert, Gambie, Sénégal et Ghana, et six pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
  - iii. Projet des manuscrits de Tombouctou : il présentait un intérêt régional réel. M. Abid a cité l'exemple du Centre Ahmed Baba et de 60 à 80 collections privées. Le projet avait permis de premières améliorations de la situation des manuscrits, proprement désastreuse du fait des incrustations de sable. Le Gouvernement sud-africain lui avait

conféré des dimensions nouvelles et projetait de construire un nouveau bâtiment pour abriter les manuscrits. Avant la fin du mois de juin, un site Web serait en ligne, permettant de consulter les manuscrits numérisés. Le projet était financé par le NEPAD (Afrique du Sud). Il avait pour résultat la création à Tombouctou d'un centre d'excellence régional.

Huit comités nationaux avaient été établis en Afrique dans les pays suivants: Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Éthiopie, Malawi, Tanzanie, Tunisie et Zambie. Il n'existait que deux comités régionaux officiels - le Comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CRALC) et le Comité régional pour l'Asie et le Pacifique (MOWCAP) - auxquels s'ajoutaient le Réseau Mémoire du monde pour l'Asie centrale (2003) et le Réseau pour la région de la mer Baltique (2003). Il n'y avait pas de registre pour l'Afrique, mais sept pays africains avaient obtenu 10 inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde, sur un total de 120 collections appartenant à 59 pays. Cela était encore insuffisant et on comptait que la réunion du CCI en Afrique encouragerait à présenter un plus grand nombre de propositions d'inscription.

Mme Cummins a demandé des indications sur les suites données aux recommandations contenues dans le rapport de la réunion de Lijiang. M. Abid a expliqué que des mesures avaient déjà été prises ; certaines devaient obtenir l'aval du Directeur général, et d'autres nécessitaient de plus amples consultations. Mme Cummins a fait observer qu'il faudrait organiser une séance d'information pour les nouveaux membres avant la réunion du CCI et établir une bibliographie. Cela n'était pas encore prévu dans le programme de la réunion de Pretoria.

Il importait que le Bureau se réunisse avant la réunion du CCI. M. Abid a assuré le Bureau que l'on disposerait du temps nécessaire pour une réunion du Bureau et une séance d'information. La réunion organisée en Afrique du Sud occuperait une semaine entière - soit trois jours ouvrables pour le CCI, et deux jours pour l'atelier des délégués africains qui précéderait ses travaux. Au nombre des résultats escomptés devrait figurer l'établissement d'un comité régional pour l'Afrique.

Mme Russell a communiqué au Bureau les dernières informations sur la position du Conseil international des archives concernant la reconnaissance de toutes les archives nationales par le Programme Mémoire du monde. Mme Springer a évoqué l'adoption par le Sous-Comité du Registre d'un nouveau critère de sélection, à savoir la signification sociale ou spirituelle.

M. Abid a indiqué que le Directeur général préférait une rotation géographique plus rapide des membres du CCI, et donc des mandats de quatre ans ; les présidents des sous-comités étaient membres d'office du CCI. M. Abid a recommandé que l'on attende une autre réunion du CCI, car il fallait procéder à une révision approfondie des dispositions des statuts du Programme relatives à la question de l'augmentation du nombre de membres.

### 3. Rapports des Sous-Comités du Programme (technologie, commercialisation et Registre)

#### *Sous-Comité de la technologie*

M. Boston a présenté le rapport écrit de la réunion tenue par le Sous-Comité à Mexico du 7 au 9 septembre 2006. La principale avancée depuis cette réunion avait été le projet de Kevin Bradley en faveur de sources librement accessibles pour tous les documents d'archives. L'objectif principal était de rallier divers groupes offrant le libre accès. Il s'agirait ensuite de convaincre l'UNESCO de financer la phase suivante, à savoir l'élaboration d'un ensemble de matériel expérimental. Les informations obtenues en retour seraient très utiles - il fallait un système bon marché, efficace, lisible par machine, qui migre facilement. Les bandes avaient une durée de vie de cinq ans environ, soit à peu près celle de tout système informatique. Il

serait peut-être nécessaire de remplacer le matériel - il fallait abaisser le prix des logiciels pour le mettre à la portée des fonds d'archives les plus modestes. M. Boston a rendu également compte d'une réunion avec le comité technique de l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA), qui avait porté sur les aspects techniques des systèmes de stockage modernes, et sur la formation en matière de conservation des bandes magnétiques. L'IASA jouait un rôle moteur et étendait le champ de ses compétences au-delà de l'audiovisuel.

Adoption formelle des nouveaux statuts des sous-comités - Dietrich Schuller devant se retirer, on avait proposé le nom de Jonas Palm comme nouveau Président et le Sous-Comité de la technologie demandait que cela soit avalisé - il souhaitait des personnes choisies pour leur compétence.

M. Abid a suggéré que le Bureau recommande au CCI de recommander officiellement la nomination de M. Palm comme Président. Le Bureau en a ainsi décidé.

M. Palm possédait une formation de spécialiste de la conservation des documents sur papier et des documents photographiques obtenue à Copenhague. Il avait travaillé pendant 12 ans à la bibliothèque de l'Université d'Uppsala (Suède), puis pendant 8 ans à la Bibliothèque royale du Danemark, et était depuis 2002 Directeur et Chef de la Division de la conservation aux Archives nationales de Suède.

Mme Cummins a posé une question au sujet du projet de logiciel à source ouverte - à quel moment le Sous-Comité souhaitait-il recevoir des informations en retour de ses membres ?

M. Boston a dit que le rapport était presque achevé et que l'on demanderait ensuite au CCI d'approuver la proposition. Un modèle opérationnel serait présenté. Kevin Bradley avait fait un travail remarquable pendant les six mois impartis.

Mme Gilder a demandé par quelles voies les comités nationaux ou régionaux pourraient transmettre questions et réactions au Sous-Comité de la technologie. M. Boston a dit qu'ils pourraient prendre contact avec des personnes du Sous-Comité. L'un des problèmes posés par les statuts [de Mémoire du monde] adoptés par l'UNESCO tenait à la difficulté de s'attacher des spécialistes. Il n'en allait pas de même des sous-comités, auxquels n'était imposée aucune limite de temps, ce qui avait permis au Sous-Comité de la technologie de retenir de tels spécialistes. L'équipe de base ne devait pas compter plus de huit membres selon les Principes directeurs du Programme. Le Sous-Comité pouvait faire appel à des personnes supplémentaires selon que de besoin.

#### *Sous-Comité de la commercialisation*

M. Abid a présenté le rapport écrit. La réunion tenue à Oslo en mars 2006 avait été essentiellement consacrée à l'examen d'un plan de commercialisation opérationnel. Le plan précédent était vague. La réunion avait produit deux documents : un rapport et des principes directeurs concernant l'octroi de licences. Des financements et des ressources accrus étaient nécessaires. Il était certes facile de convaincre de l'importance du Programme Mémoire du monde : le titre était bon et il fallait capitaliser sur lui. De nombreuses entreprises seraient prêtes à parrainer le Programme. Le problème était que, pour pouvoir exploiter ce potentiel, il était besoin de fonds d'amorçage. Il faudrait qu'une ou plusieurs personnes élaborent une présentation destinées aux entreprises. Selon M. Abid, cela était impossible - on ne disposait sur deux ans que d'un demi million de dollars pour l'ensemble du Programme. Pour le Sous-Comité de la technologie - un poste + 100 000 dollars, estimation réaliste : 200 000 dollars (pour deux ans). L'UNESCO avait signé des mémorandums d'accord avec Microsoft, Intel, etc. Cela mobilisait un poste et absorbait une énorme quantité de temps de travail à la Division de la société de l'information.

Principales propositions de M. Abid :

a) Programmes de télévision - s'inspirer de ce que fait la chaîne Discovery sur le patrimoine immatériel. On devrait essayer de faire la même chose pour le Programme Mémoire du monde - par exemple sur la collection Bleek et les langues à clic. Il faudrait une personne pour ce travail.

b) Livres, cédéroms et sites Web - une vingtaine de sites Mémoire du monde. L'idée était d'en augmenter le nombre - bandeau annonçant la mise en vente, ou un système d'abonnement (très difficile à gérer). Mme Gilder a suggéré que les bibliothèques "principales" soient des bibliothèques "nationales".

c) Des cercles d'amis pourraient être établis au niveau national. M. Hubert a dit que le plan de commercialisation reposait sur des conditions préalables qui n'étaient pas réunies et qu'il devrait être ramené à des proportions plus réalistes. M. Abid a dit que les personnes s'occupant de la commercialisation ne manquaient pas d'idées. Mme Cummins s'est dite d'avis que le Programme de participation était le mécanisme à utiliser avec l'UNESCO - les comités régionaux devraient suggérer une approche structurée de la formation et de la commercialisation. Cela représenterait un apport de 100 000 dollars (35 000 dollars par pays pour une période de deux ans). Pendant la réunion en Afrique du Sud, on pourrait faire clairement comprendre que cela devrait être une priorité. Mme Cummins a dit que des recherches sérieuses devraient être entreprises sur les fondations susceptibles d'être approchées. S'agissant du CCI - il a été suggéré que le Programme Mémoire du monde établisse des contacts stratégiques avec les États membres pour soulever l'idée de lui donner la priorité dans le Programme de participation. Mme Springer a signalé que les fonds alloués au Programme de participation avaient été considérablement réduits - les demandes de soutien régional devaient être approuvées par trois commissions ou plus et recevoir l'aval du pays sur le territoire duquel l'activité devait se dérouler. Le Programme Mémoire du monde relèverait du Secteur de la communication et de l'information - les demandes pouvaient être présentées par les ONG et les commissions nationales.

Licence d'utilisation de l'emblème : emblème distinct. Toute licence d'utilisation de l'emblème du Programme Mémoire du monde devait être alignée sur les conditions d'utilisation de l'emblème de l'UNESCO et être compatible avec les règles et modalités établies par l'UNESCO.

Critères suggérés : reconnaissance par les médias - nécessité d'une approche proactive. Mobilisation de fonds - les besoins se chiffraient à 500 000 dollars par an. Comités et cercles d'amis : ces derniers agissaient par des voies différentes. Ils organisaient des manifestations, des expositions et des débats. Autres suggestions :

- associer les commissions nationales aux activités de commercialisation
- se fixer comme objectif 100 comités nationaux
- confier aux comités régionaux le soin de définir la stratégie de commercialisation.

M. Abid a dit que les critères étaient mesurables et précis. Mme Cummins a demandé si l'on convenait d'adopter ces critères, compte tenu de ce que les fonds manquaient. Dans quelle mesure l'UNESCO aidait à promouvoir le Programme?

M. Abid a dit qu'elle apportait son aide pour les grandes réunions, par exemple celle du CCI, ou lorsqu'un État membre organisait des manifestations pour fêter le succès d'une proposition d'inscription, comme la commémoration de la bataille de la Somme à Londres en octobre 2006. Le Programme devait assurer lui-même le côté commercial - l'UNESCO n'élaborerait

pas un plan de commercialisation, mais pourrait donner des conseils. Un consultant privé aurait des difficultés à comprendre le Programme.

Mme Cummins a recommandé que le Bureau adopte les critères relatifs au succès, à cette réserve près que le critère 2 devrait être revu en fonction des ressources disponibles. Le Comité pour l'Afrique du Sud établirait une stratégie en matière de publicité de concert avec le Programme. Ces propositions ont été approuvées.

La réunion a été suspendue de 12 h 50 à 16 heures pour permettre aux membres de prendre connaissance des nouveaux principes directeurs proposés.

#### *Sous-Comité du Registre*

Faisant rapport au nom du Sous-Comité, Mme Springer a indiqué le nombre de propositions d'inscription que celui-ci avait acceptées (32) et rejetées (22) lors de sa réunion à Paris en décembre 2006. L'examen des propositions d'inscription avait duré deux jours, le dernier jour étant consacré à un large débat sur diverses questions (voir le rapport du Sous-Comité et ci-après). Le rapport complet du Sous-Comité du Registre a été mis à la disposition des membres du Bureau.

La décision la plus importante avait trait à la position du Conseil international des archives concernant le statut des fonds d'archives dans le Registre. M. van Albada était maintenant prêt à accepter que le Programme reconnaisse lui-même le rôle des archives nationales dans la préservation de la mémoire du monde, et ne voyait pas d'objections à ce que des pièces, des séries ou des fonds fassent l'objet de propositions d'inscription individuelle au Registre.

Le Sous-Comité a recommandé aussi une éventuelle amélioration des formulaires de proposition d'inscription, avec un guide pas à pas révisé propre à faciliter le processus de soumission pour les auteurs des propositions.

Procédures de mise à jour des inscriptions : il convenait de mettre au point des modalités types pour la prise en compte d'éléments nouveaux. Le sujet figurait à l'ordre du jour de la réunion que le Sous-Comité devait tenir le 21 mars 2007, de même que l'établissement d'un Registre du patrimoine perdu et manquant.

À sa réunion de décembre 2006, le Sous-Comité avait recommandé un nouveau projet de critère englobant l'attachement de la communauté ou la signification spirituelle. Mme Russell et M. Edmonson avaient travaillé ensemble à une note de synthèse exposant les principes de base de ce critère et présentant des modèles possibles. Après les avoir revus, le Bureau a approuvé les principes suivants pour adoption par le CCI :

**Signification sociale/spirituelle/communautaire** : ce concept est une façon d'exprimer l'importance d'un document ou d'une série de documents du point de vue de leur valeur spirituelle ou sacrée, et de l'attachement émotionnel qu'une communauté particulière peut manifester à leur égard en raison de leur contribution à son identité et à sa cohésion sociale.

Le critère implique une signification *vivante* - l'élément du patrimoine documentaire doit susciter un attachement émotionnel chez des personnes contemporaines. Lorsque les groupes qui ont vénéré le document en raison de sa signification sociale/spirituelle/communautaire cessent de le faire ou ont disparu, ce document perd son intérêt spécifique et finit par acquérir une valeur historique.

La présidence et le secrétariat du Sous-Comité du Registre procèderait à d'autres ajustements de critères additionnels, notamment les critères relatifs aux collections spéciales et aux documents laissés par des dirigeants politiques. Mme Gilder a suggéré que ces derniers

soient versés aux Archives du patrimoine lié à la libération nationale - avec des documents réunis autour d'un thème commun (par exemple la libération).

Mme Cummins a fait valoir que le Conseil international des musées (ICOM) devrait être représenté au Sous-Comité ; et noté que des dispositions avaient été incluses à cet effet dans la section relative aux ONG et aux organes consultatifs des Statuts initiaux du Programme Mémoire du monde - ces dispositions devraient être réintroduites dans le texte des Statuts, et l'ICOM être invité à siéger au Sous-Comité du Registre, de même que l'IFLA, le CIA et le CCAAA. Cette proposition a été approuvée.

Mme Cummins a suggéré aussi que dans le texte des recommandations du Sous-Comité concernant les propositions d'inscription, à transmettre avant la réunion de Pretoria aux membres du CCI, ces derniers soient invités à faire connaître leur avis quant à l'acceptation ou au rejet desdites propositions. Les membres du CCI devraient prendre note des objections avant la réunion de Pretoria afin qu'elles soient distribuées avant le début des travaux. Il en a été ainsi convenu.

Les propositions d'inscription soulevant des difficultés devraient être examinées d'abord à Pretoria. Cette procédure a été approuvée.

Mme Gilder a évoqué la question du patrimoine perdu et manquant : des pièces étaient vendues à l'étranger et la trace en était perdue. Elle a cité en exemple une collection de timbres, ainsi que le cas des archives des organes chargées de la sécurité de l'État en Afrique du Sud, qui affirmaient que la Loi sur les archives ne s'appliquait pas à eux. On estimait que quatre tonnes de documents avaient été détruits avant 1994. Il y avait là une zone d'ombre, étant donné l'impossibilité d'en déterminer le contenu. Selon Mme Gilder, ce matériel présentait les conditions requises pour l'inscription sur le Registre international et pourrait être inscrit sur le Registre du patrimoine perdu et manquant, dont la création était en cours d'examen. Le champ de ce Registre serait limité au XX<sup>e</sup> siècle. Selon M. Abid, MM. Joan van Albada et Hans van der Hoeven avaient en effet démontré que c'était au XX<sup>e</sup> siècle que les plus grosses pertes s'étaient produites. Le CIA avait dénombré à ce jour 3 000 pièces.

La réunion a repris le 20 mars à 9 h 30.

#### 4 Examen des candidatures au Prix UNESCO/Jikji/Mémoire du monde

##### *Rapport sur les candidatures au Prix Jikji*

Les membres du Bureau avaient déjà examiné les candidatures au Prix Jikji et établi une liste restreinte et rédigé leurs observations préalablement à la réunion.

M. Hubert a relevé le manque de renseignements détaillés sur les projets de numérisation et les problèmes qu'il avait constatés dans nombre de dossiers de candidature :

- Absence de lien avec un programme de conservation
- Institutions mettant en avant leur mission ordinaire, et non un projet d'un caractère unique
- Candidatures individuelles soutenues essentiellement par les intéressés eux-mêmes
- Travail dont on ne percevait pas le caractère extraordinaire ou exceptionnel.

Critères :

- Caractère inédit du travail entrepris
- Utilisation de méthodes optimales
- Travail exerçant une vaste influence
- Champ ou taille de la collection

Les membres du Bureau ont soutenu le point de vue de M. Hubert.

Mme Gilder a constaté elle aussi que des personnes se portaient candidates à un prix pour des activités représentant les tâches normales d'un fonds d'archives, et s'est dite préoccupée par le fait que l'on proposait de distinguer des individus, et non leur institution. C'était de l'auto-promotion.

Une synthèse des notes établies par les membres du Bureau a abouti à la liste restreinte ci-après :

Phonogrammarchiv (Autriche); INA (Institut national de l'audiovisuel) (France); Bibliothèque nationale de la Malaisie. Cette liste serait transmise au CCI.

*Autres questions soulevées :*

No. 1 : Phonogrammarchiv (Autriche) - Mme Gilder a noté que la candidature satisfaisait sans conteste aux critères, mais qu'elle visait à récompenser un travail de routine - l'établissement ne faisait que s'acquitter de sa mission.

No. 7 : INA (France) - M. Hubert a fait observer que l'INA s'attribuait des mérites excessifs et devrait fournir des données comparatives concernant les heures d'enregistrement effectuées (voir page 2 du dossier de candidature) : 855 000 heures - "le seul pays au monde à avoir sauvegardé une telle quantité de documents". Où était-il tenu compte du travail accompli par l'UNESCO en Afghanistan? Ce travail avait été financé par l'UNESCO mais il était passé sous silence. Le portail proposait quelques téléchargements gratuits, mais ils devenaient ensuite payants, de sorte que des questions se posaient concernant l'accès.

No. 14 : Bibliothèque nationale de la Malaisie - M. Hubert s'est interrogé sur les niveaux d'humidité relative élevés. M. Abid a dit que cela s'expliquait par l'ajustement à la température ambiante en Malaisie.

Mme Cummins et Mme Russel ont fait les observations suivantes :

- Il conviendrait de revoir le formulaire de façon à empêcher que des individus se portent eux-mêmes candidats, ce qui était actuellement possible.
- De nombreuses candidatures trahissaient semblait-il un malentendu total quant à la visée du prix - comme l'avaient signalé d'autres membres du Bureau (voir plus haut), nombre d'entre elles étaient présentées dans l'idée qu'il s'agissait de récompenser des activités correspondant au travail normal d'un fonds d'archives. Pour éviter cela, et pour ne susciter que des candidatures et des projets réunissant les conditions requises, il conviendrait de mieux formuler les critères de sélection.

Mme Cummins et Mme Russel ont souhaité aussi féliciter les Archives tchèques pour leur rapport sur l'utilisation du montant du Prix Jikji qui leur avait été attribué en 2005, et suggéré que ce rapport soit envoyé comme modèle aux autres lauréats du Prix Jikji. Elles ont noté également que sur 23 dossiers de candidature, 8 étaient incomplets et 15 complets, et que cinq concernaient des individus et 18 des organismes.

*Observations des représentants du Sous-Comité de la technologie sur la liste restreinte*

M. Boston s'est dit stupéfait par le nombre de personnes qui ne lisaient pas le formulaire de candidature. Le fait qu'il ne devait pas nécessairement s'agir de projets de numérisation n'était pas bien compris. L'accès était néanmoins un critère important.

No. 1 : Phonogrammarchiv - Projet très bien conçu et très actif partout dans le monde. Une assistance et une formation étaient fournies à des fonds d'archives de différentes parties du globe. Le Gouvernement autrichien méritait d'être félicité pour les sommes qu'il dépensait dans le monde entier. Rien à redire sur le plan technique.

No. 7 : INA - les documents déjà numérisés seraient rendus accessibles sur le Web. Dans le cas des projets internationaux se posait la question de savoir quand et comment les documents seraient entreposés. Quelles dispositions avaient été prises pour renvoyer des copies de travail dans les pays de provenance ? Dans certains cas, les originaux devaient être entreposés hors du pays. Une autre solution serait l'accès en ligne. Rien à redire sur le plan technique.

No. 14 : Malaisie - pour l'essentiel une extension de la conservation de documents traditionnels. Le problème résidait dans les conditions climatiques - traitement à court terme. Rien à redire sur le plan technique.

En réponse à une question de Mme Gilder sur les options autres que la numérisation, M. Boston a expliqué que celle-ci n'était pas la seule solution, mais qu'elle permettait de rendre les documents plus largement accessibles. Pour conserver les matériels audiovisuels analogiques, il fallait les numériser.

#### 4. Projet d'ordre du jour de la réunion du CCI à Pretoria (Afrique du Sud) du 11 au 15 juin 2007

Mme Gilder et M. Maake ont fait rapport sur les préparatifs de la réunion du CCI à Pretoria. L'Afrique du Sud s'apprêtait à accueillir avec un grand enthousiasme cette manifestation qui s'inscrivait dans une série de réunions internationales sur le patrimoine organisées dans ce pays en 2007.

Mme Gilder et M. Maake ont fait une présentation PowerPoint sur la réunion du CCI à Pretoria. Mme Cummins a suggéré une modification à l'objectif relatif à la tenue d'un atelier en Afrique : remplacer "need to establish" [a besoin d'établir] par "seek to establish" [vise à établir]. Mener le Plan d'action à terme pour avancer sur ce point et établir un comité régional pour l'Afrique.

Changements qu'il a été suggéré d'apporter au programme de la réunion :

La réunion du Bureau (sortant) se tiendrait parallèlement à l'atelier des délégués africains.

- a. Il a été recommandé de faire débiter la réunion du CCI un jour plus tôt (afin qu'il examine les propositions soulevant des problèmes).
- b. Jour 3 - 13 juin : remplacer "Réunion du Bureau" par "Réunion du CCI" - séances privées pendant toute la journée.
- c. Jour 4 - 14 juin : remplacer "Réunion du Bureau" par "Réunion du CCI" - séances privées pendant toute la journée.
- d. Jour 5 - 15 juin : Présentation du projet de rapport (le matin) ; adoption du rapport final l'après-midi. Réunion du nouveau Bureau.
- c. Procédure de distribution des dossiers (de façon que les membres commentent ceux qui n'ont pas été approuvés avant la réunion).

Invitations à envoyer aux ONG (ICOM, etc.)

M. Abid a dit que des explications concernant le travail du CCI et le Programme Mémoire du monde seraient fournies aux nouveaux membres au cours de la première séance, le 11 juin.

*Budget*

Le Ministère des arts et de la culture donnait 3,5 millions de rand.

Le Ministère de l'éducation donnait 500 000 rand.

Le Secrétariat de l'UNESCO donnait 33 000 dollars.

*Programme (voir aussi dans les appendices la reproduction imprimée de la présentation PowerPoint)*

**11/06/2007**

Allocutions et présentations

**12/06/2007**

Études de cas des comités nationaux et régionaux

Groupes de travail et réunion du Bureau

**13/06/2007**

Excursions pour les participants non membres du CCI et réunion de ce dernier

**14/06/2007**

Réunion du CCI

**15/06/2007**

Réunion du CCI - présentation et adoption du rapport final

Allocutions et présentation des documents et plans d'action

**16/06/2007**

Départ des délégués

*Examen des autres questions relatives à la réunion du CCI*

Mme Gilder a demandé comment l'UNESCO prévoyait de s'assurer que les compétences collectives des membres passés et présents du CCI et des sous-comités resteraient disponibles.

M. Abid a dit que les anciens membres du CCI et des sous-comités étaient invités et qu'il comptait sur leur participation, mais que l'UNESCO ne pouvait payer leurs frais de voyage. Il espérait que l'Afrique du Sud prendrait en charge leurs dépenses de logement et de restauration. Au maximum, 35 personnes viendraient assister à la réunion, plus 5 ou 6 participants locaux - mais le total ne devrait pas dépasser 40 (sinon, ce deviendrait une conférence).

Mme Gilder a demandé comment le directeur du Programme communiquerait avec les médias.

M. Abid a dit que plusieurs personnes pouvaient s'adresser aux médias - lui-même, Mme Cummins, Mme Russell, Bendik Ruugas.

Mme Gilder a dit que la société nationale de radiodiffusion (SABC) faisait partie du Comité et serait présente.

*Ordre du jour de la réunion du CCI à Pretoria*

- Allocution de bienvenue par le Ministre ou le Directeur général des arts et de la culture.
- Le représentant du Directeur général - le Sous-Directeur général pour Priorité Afrique.
- Élection des membres du Bureau.
- Rapports des sous-comités ; deux comités régionaux.
- Présentation par Mme Springer ou M. Abid du dernier état d'avancement du Programme - axée plus particulièrement sur l'Afrique et mentionnant les Archives des peuples réduits en esclavage.
- Examen des critères de sélection (mis à jour).
- Évaluation des propositions d'inscription - recommandation du Bureau concernant la procédure de soumission.
- Recommandation officielle du Comité à l'adresse du Directeur général.
- Prix Jikji - trois recommandations à transmettre au CCI pour décision.

Projets - manque de fonds - rayer de l'ordre du jour principal et ajouter à l'ordre du jour du Bureau (en attendant de nouveaux apports de fonds).

Examen des activités de conservation du patrimoine numérique - Luciana Duranti Uni (Colombie britannique) dirigeait un programme de conservation de documents numériques et un programme de formation des formateurs.

Mme Cummins, notant que 2007 marquait le bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves, a jugé nécessaire que l'on fasse le point sur l'état d'avancement du projet des Archives de la traite négrière. Il fallait aussi une reconnaissance formelle de l'établissement du Comité régional pour l'Afrique.

Mme Cummins a confirmé que la réunion du CCI se tiendrait du 13 au 15 juin.

5. *Autres questions*

Mme Cummins a pris acte de ce que le Bureau se félicitait de l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel le 18 mars 2007.

Mme Gilder a demandé aux membres du Sous-Comité de la technologie de donner leur avis sur la conduite à tenir avec Dictabelt (Afrique du Sud).

Des milliers d'enregistrements de procès provenant d'archives des années 60 ne pouvaient être récupérés du fait de la difficulté de trouver du matériel qui permette de les lire. Mme Gilder a demandé au Sous-Comité d'assurer l'accès aux bandes Dictabelt. M. Boston a suggéré de faire appel aux grandes archives nationales ou à des professionnels ayant exercé de nombreuses années auparavant.

Le Bureau souhaitait la bienvenue aux nouveaux membres du CCI et se réjouissait à la perspective de les rencontrer à Pretoria.

Question de la participation d'observateurs - M. Abid a expliqué que les observateurs ne pouvaient prendre la parole qu'à l'invitation du président. Le Bureau a confirmé sa décision selon laquelle les décisions proprement dites concernant les évaluations seraient prises à huis clos, selon la pratique adoptée à Lijiang.

6. La séance a été levée à 17 h 30.